

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 22 OCTOBRE 2014

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre-Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Echevins

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc
JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith
PHILIPPE, Larissa DAVOINE, Salvatore CALVAGNA,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie
CALLEWAERT, Didier DEHON, *Conseillers*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur Général f.f..*

Excusée :

Mme Eugénie RUELLE, *Présidente du C.P.A.S.*

*Convoquée en date du 14 octobre 2014, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

Conseil communal du 22 octobre 2014

à 20h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Déclassement de véhicules – Procédure et négociation de vente
- DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder au déclassement des véhicules du patrimoine communal et de charger le Collège communal d'en négocier la vente.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

2. Régie Foncière – Suppression partielle du chemin dénommé n° 6 à Ressaix – Accord de principe
- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer un accord de principe sur la suppression partielle du chemin vicinal n° 6 à Ressaix, sur base de l'article 7 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Accord à l'unanimité

3. Régie Foncière – Servitude de passage sur un bien situé à l'Avenue Léopold III à Péronnes – Projet d'acte
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la servitude de passage concédée par l'Administration communale de la Ville de Binche à l'I.E.H., sur un bien situé à Binche, Avenue Léopold III à Péronnes.

Accord à l'unanimité

4. Régie Foncière – Cession de la voirie « Grand Orme » à Ressaix
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la cession de la parcelle sise rue du Grand Orme à Ressaix, cadastrée comme chemin section B, pour une contenance de 9a 92ca sans stipulation de prix.

Accord à l'unanimité

5. Régie Foncière – Incorporation de la Voie Romaine à Binche dans le domaine public
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à l'acte de cession des parcelles sises :

- rue du Cœur Dolent cadastrée comme jardin, section D n° 81F2, pour une contenance de 1a 07ca ;
- Voie Romaine cadastrée comme chemin, section D n° 81X3, pour une contenance de 45a 82ca.

Accord à l'unanimité

6. Régie Foncière – Aliénation d'une voirie vicinale par prescription
- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le principe de l'incorporation de la voirie vicinale sise à Buvrines, Cour de Bady, soit le jardin contigu à l'habitation, dans le domaine privé par l'application de la prescription trentenaire.

Accord à l'unanimité

7. Régie Foncière – Aliénation d'une parcelle de terrain sise « Résidence des Fosses » à Bray
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente de la parcelle située « Résidence des Fosses » à Bray.

Accord à l'unanimité

8. Régie Foncière – Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies – Approbation du projet d'acte
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte d'acquisition pour les parcelles cadastrées section B n^{os} 65P et 66^E2, au montant de 1.530 €.

Accord à l'unanimité

9. Régie Foncière – Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies – Approbation du projet d'acte
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte d'acquisition pour la parcelle cadastrée section B n° 162P, au montant de 2.160 €.

Accord à l'unanimité

10. Régie Foncière – Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies – Approbation du projet d'acte
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte d'acquisition pour les parcelles cadastrées section B n^{os} 428A et 429A, au montant de 12.690 €.

Accord à l'unanimité

11. Régie Foncière – Aliénation d'une parcelle de terrain sise rue du Pressé à Leval-Trahegnies

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compromis de vente relatif à la vente d'une parcelle de terrain, ainsi que les constructions y érigées, sise rue du Pressé n° 35 à Leval-Trahegnies, cadastrée section B n° 575 F 22, pour une contenance de 3a 90ca.

Accord à l'unanimité

12. Régie Foncière – Bail à titre précaire – Mise à disposition de la parcelle – Conclusion de bail entre la Ville de Binche et les preneurs de biens ruraux

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- la mise à disposition de la parcelle cadastrée section A n° 187^E sise rue Alphonse Gravis à Péronnes ;
- la convention à titre précaire.

Accord à l'unanimité

13. Bail à ferme – Mise à disposition de parcelles – Conclusion de bail entre la Ville de Binche et les preneurs de biens ruraux

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord :

- sur la mise à disposition de la parcelle cadastrée section B n° 84a sise rue de Belle Vau à Epinois, d'une contenance totale de +/- 50a ;
- sur le bail à ferme.

Accord à l'unanimité

14. Bail à ferme – Mise à disposition de parcelles – Conclusion de bail entre la Ville de Binche et les preneurs de biens ruraux

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord :

- sur la mise à disposition des parcelles cadastrées section B n°^{OS} 94, 95, 96, 97, 98 et 99 sises rue de Belle Vau à Epinois, d'une contenance totale de 2ha 10a 30ca ;
- sur le bail à ferme.

Accord à l'unanimité

15. Bail à ferme – Mise à disposition de parcelles – Conclusion de bail entre la Ville de Binche et les preneurs de biens ruraux

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord :

- sur la mise à disposition des parcelles cadastrées section B n°^{OS} 100, 110, 111 et 112 sises rue de Belle Vau à Epinois, d'une contenance totale de 1ha 77a ;
- sur le bail à ferme.

Accord à l'unanimité

16. Bail à ferme – Mise à disposition de parcelles – Conclusion de bail entre la Ville de Binche et les preneurs de biens ruraux

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord :

- sur la mise à disposition des parcelles cadastrées section D n°^{OS} 247 et 248C2 sises rue Grand Pierre à Buvrines, d'une contenance totale de 1ha 40a 50ca ;

- sur le bail à ferme.

Accord à l'unanimité

17. Bail à ferme – Mise à disposition de parcelles – Conclusion de bail entre la Ville de Binche et les preneurs de biens ruraux

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord :

- sur la mise à disposition des parcelles cadastrées section B n^{os} 795A, 798B et 804B sises rue des Grand-Trieux à Estinnes, d'une contenance totale de 1ha 78a 31ca ;
- sur le bail à ferme.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

18. IMIO – Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle « IMIO » – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 novembre 2014 à Gosselies

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour :

- pour l'Assemblée Générale Extraordinaire :
 - ⇒ Modification de l'article 9 des statuts ;
 - ⇒ Modification de l'article 23 des statuts ;
 - ⇒ Clôture.
- pour l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - ⇒ Présentation de l'offre de service et des solutions IMIO - Présentation et démonstration de notre portefeuille de solutions ;
 - ⇒ Présentation du business plan 2015/2020 - Présentation du plan financier et des objectifs 2015 ;
 - ⇒ Nomination de l'administrateur représentant les intercommunales au sein d'IMIO ;
 - ⇒ Clôture.

Accord à l'unanimité

BOIS DE L'ALLOËT

19. Bois de l'Alloët – Vente des coupes de bois – Exercice 2015

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la désignation de l'adjudicataire retenu lors de la vente publique par soumission des coupes de bois de l'exercice 2015 pour le bois de l'Alloët.

Accord à l'unanimité

20. Front Bâti – Raccordement au réseau de distribution d'eau – SWDE

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux relatifs au raccordement au réseau de distribution d'eau du Front Bâti – SWDE ;
- choisir la procédure négociée sans publicité avec la SWDE comme mode de passation du marché public « Front Bâti - Raccordement au réseau de distribution d'eau - SWDE. », estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget de la régie foncière de l'exercice 2014, article 600/100/10.

M. Piret estime que cet avenant est dû à une mauvaise instruction du dossier. En effet, il consiste en le rehaussement d'un avaloir sur une hauteur de 40 cm. On aurait dû se rendre compte, lors du montage du dossier, de cette différence de niveau.

M. Bejarano indique que ce rehaussement résulte d'un constat de dégradation de l'égout, de son remplacement et de l'adaptation de l'avaloir sur le nouvel égout.

Accord à l'unanimité

21. FIC 13-16 – Aménagement de la rue Salvador Allende à Leval-Trahegnies

- **Approbation d'avenant 2**
- **Adaptation des poses d'avaloirs**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 2 - Adaptation des poses d'avaloirs du marché « FIC 13-16 - Aménagement de la rue Salvador Allende à Leval » pour le montant total en plus de 16.661,20 € hors TVA ou 20.160,05 €, 21% TVA comprise ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/73516-60 (n° de projet 20104231).

Accord à l'unanimité

22. Plan Triennal 2010/2012 – Travaux d'amélioration de la rue du Pressé à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage) – Approbation du paiement de la facture relative à l'état d'avancement 16 approuvé sous la responsabilité du Collège et dans l'urgence

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 1^{er} septembre 2014 relative au paiement de la facture émise à la suite de l'état d'avancement 16 approuvé sous la responsabilité du Collège communal et dans l'urgence pour le marché public « Plan Triennal 2010-2012 - Travaux d'amélioration de la rue du Pressé à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage) ».

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

23. Mission complète d'étude et de direction de chantier des ouvrages de stabilité (gros-œuvre) du projet « Stabilité du plafond de la bibliothèque du Centre administratif »

- **Procédure d'urgence**
- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 29 septembre 2014 :
« - *D'approuver le principe des travaux à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD.*
- *D'approuver le cahier des charges réf. 838 et le montant estimé du marché « Mission complète d'étude et de direction de chantier des ouvrages de stabilité (gros-œuvre) du projet "Stabilité du plafond de la bibliothèque du Centre Administratif" - Procédure d'urgence", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.851,24 € hors TVA ou 9.500,00 €, 21% TVA comprise.*
- *De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;*
- *De financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 12 du budget extraordinaire de l'exercice 2014 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues. »*
- prendre acte de l'approbation du principe des services à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD ;
- prendre acte du cahier spécial des charges réf. 838 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Mission complète d'étude et de direction de chantier des ouvrages de stabilité (gros-œuvre) du projet « Stabilité du plafond de la bibliothèque du Centre Administratif » - Procédure d'urgence. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 7.851,24 € hors TVA ou 9.500,00 €, 21% TVA comprise ;
- prendre acte du choix de la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 767/734-60 (n° de projet 20140066) en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

M. Piret demande des précisions sur les dégâts et les opérations de réfection.

M. Devin indique que la structure du plancher du premier étage est vieillissante. Une première intervention avait été effectuée en 2004 afin de soulager une poutre transversale. L'on constate aujourd'hui la dégradation d'une autre poutre. Une intervention plus globale sur le plancher doit être envisagée, les solutions mises en œuvre jusqu'à présent étant des solutions non structurelles. Une analyse de l'ensemble du plancher est en cours, qui permettra de déterminer la méthode de travail à mettre en œuvre.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

24. Remplacement du mobilier de cuisine dans diverses salles communales – Remplacement du moteur de la hotte aspirante du Kursaal – Fourniture et installation de 2 hottes à Ressaix et Epinois

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 850 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Remplacement du mobilier de cuisines dans diverses salles communales - Remplacement du moteur de la hotte aspirante du Kursaal et fourniture et installation de 2 hottes à Ressaix et Epinois ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.526,44 € hors TVA ou 10.316,99 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1: remplacement du moteur de la hotte aspirante du Kursaal et fourniture et installation de 2 hottes à Ressaix et Epinois, estimé à 7.700,00 € hors TVA ou 9.317,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: remplacement du chauffe-eau d'Epinois, estimé à 826,44 € hors TVA ou 999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 763/741-98 (n° de projet 20140057).

Accord à l'unanimité

25. Acquisition d'équipements informatiques pour le Service Incendie (Matériel/Logiciels) – Complément

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 842 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition d'équipements informatiques pour le Service Incendie (Matériel/Logiciels) – Complément », établis par le Service Incendie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.016,51 € hors TVA ou 9.699,98 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1: plate-forme collaborative, estimé à 2.561,98 € hors TVA ou 3.100,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: imprimante, estimé à 413,22 € hors TVA ou 500,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3: tablette / PC, estimé à 2.975,20 € hors TVA ou 3.599,99 €, 21% TVA comprise ;
- lot 4: composant informatique, estimé à 2.066,11 € hors TVA ou 2.499,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 351/742-53 (n° de projet 20140014) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

26. Acquisition d'équipements informatiques pour les Services communaux (Matériel/Logiciels)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 845 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition d'équipements informatiques pour les Services communaux (Matériel/ Logiciels) – Complément », établis par le Service informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 4.958,67 € hors TVA ou 5.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 104/74202-53 (n° de projet 20140017) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

27. Acquisition de matériel de mesurage pour le S.I.P.P.

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 844 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition de matériel de mesurage pour le S.I.P.P ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 2.790,00 € hors TVA ou 3.375,90 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1: appareils de mesures, estimé à 2.300,00 € hors TVA ou 2.783,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: outillage d'aide à la mesure, estimé à 200,00 € hors TVA ou 242,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3: accessoires d'aide à la mesure, estimé à 290,00 € hors TVA ou 350,90 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 861/744-51 (n° de projet 20140020).

Accord à l'unanimité

28. Acquisition d'un nouvel aspirateur pour la piscine

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 846 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition d'un nouvel aspirateur pour la piscine ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 764/741-98 (n° de projet 20140062).

Accord à l'unanimité

29. Amélioration et extension du réseau informatique communal

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 849 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Amélioration et extension du réseau informatique communal ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 12.396,69 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 104/742-53 (n° de projet 20140016) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

30. Personnel administratif – Emploi d'attaché spécifique juriste A1sp – Déclaration de la vacance d'emploi – Appel aux candidats par recrutement – Appel restreint

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer un emploi d'attaché spécifique juriste A1sp vacant au cadre ;
- décider de lancer l'appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint.

M. Piret demande pourquoi on lance un appel restreint, limité aux membres de l'administration.

M. Devin souhaite être très clair en la matière. L'appel est restreint mais n'empêche pas un candidat non membre de l'administration de présenter sa candidature. La méthode de l'appel restreint est privilégiée puisqu'elle permet d'informer principalement les personnes en interne, dont on connaît la façon de servir, la qualité du travail.

Accord à l'unanimité

31. Personnel administratif – Emploi de gradué spécifique B1 – Déclaration de la vacance d'emploi – Appel aux candidats par recrutement – Appel restreint

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer un emploi de gradué ou bachelier spécifique en tourisme, en sciences commerciales ou sciences économiques de niveau B1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l'appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint.

Accord à l'unanimité

32. Personnel administratif – Chef de service administratif C3 – Déclaration de la vacance d’emploi – Réserve de promotion

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur :

- la vacance d’un poste de Chef de Service administratif C3 au sein du service fiscalité ;
- la prise en compte de la réserve de promotion en vue de promouvoir un agent définitif à ce poste.

Accord à l’unanimité

33. Personnel administratif – Employé d’administration D6 – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 3 postes d’employés d’administration de niveau D6 vacants au cadre,
- décider d’étendre la réserve de recrutement existante ;
- lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint.

Accord à l’unanimité

34. Personnel administratif – Employé d’administration D4 – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 2 postes d’employés d’administration de niveau D4 vacants au cadre ;
- décider d’étendre la réserve de recrutement existante ;
- lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint.

Accord à l’unanimité

35. Personnel technique – Emploi d’attaché spécifique architecte A1sp – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement – Appel restreint

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer un emploi d’attaché spécifique architecte A1sp vacant ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint.

Accord à l’unanimité

36. Personnel ouvrier – Auxiliaire professionnel E1 – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint

- DECISION

Le Conseil communal est invité à

- déclarer 4 postes d’auxiliaires professionnels de niveau E1 vacants au cadre ;
- décider d’étendre la réserve de recrutement existante ;
- lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint.

Accord à l’unanimité

**37. Personnel ouvrier – Manœuvres E2 – Déclaration de la vacance d’emploi
- Appel aux candidats par recrutement – Extension de la réserve de
recrutement – Appel restreint
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 3 postes de manœuvres de niveau E2 vacants au cadre ;
- décider d’étendre la réserve de recrutement existante ;
- lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint.

Accord à l’unanimité

**38. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Chauffeur – Déclaration de la
vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement et par
promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié chauffeur de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint et de lancer l’appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l’unanimité

**39. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Electricien – Déclaration de la
vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement et par
promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié électricien de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint et de lancer l’appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l’unanimité

**40. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Jardinier – Déclaration de la
vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement et par
promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié jardinier de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint et de lancer l’appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l’unanimité

**41. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Maçon – Déclaration de la
vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement et par
promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié maçon de niveau D1 vacant au cadre ;

- décider de lancer l'appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint et de lancer l'appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l'unanimité

42. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Mécanicien – Déclaration de la vacance d'emploi – Appel aux candidats par recrutement et par promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d'ouvrier qualifié mécanicien de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l'appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint et de lancer l'appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l'unanimité

43. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Menuisier – Déclaration de la vacance d'emploi – Appel aux candidats par recrutement et par promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d'ouvrier qualifié menuisier de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l'appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint et de lancer l'appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l'unanimité

44. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Plombier – Déclaration de la vacance d'emploi – Appel aux candidats par recrutement et par promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d'ouvrier qualifié plombier de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l'appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint et de lancer l'appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l'unanimité

45. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Chauffagiste – Déclaration de la vacance d'emploi – Appel aux candidats par recrutement et par promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d'ouvrier qualifié chauffagiste de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l'appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint et de lancer l'appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l'unanimité

46. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Ajusteur – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement et par promotion – Extension de la réserve de recrutement – Appel restreint
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié ajusteur de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint et de lancer l’appel aux candidats par promotion ;
- étendre la réserve de recrutement existante.

Accord à l’unanimité

47. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D1 – Peintre – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement et par promotion – Appel restreint
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié peintre de niveau D1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint et de lancer l’appel aux candidats par promotion.

Accord à l’unanimité

48. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D4 – Electricien – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement – Appel restreint
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié électricien de niveau D4 vacant au cadre ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint.

Accord à l’unanimité

49. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D4 – Mécanicien – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement – Appel restreint
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié mécanicien de niveau D4 vacant au cadre ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint.

Accord à l’unanimité

50. Personnel ouvrier – Ouvrier Qualifié D4 – Chauffeur – Déclaration de la vacance d’emploi – Appel aux candidats par recrutement – Appel restreint
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer 1 poste d’ouvrier qualifié chauffeur de niveau D4 vacant au cadre ;
- décider de lancer l’appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l’appel restreint.

Accord à l’unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

51. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Tableau de la population scolaire déclarée régulière au 31 janvier 2014

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, arrêté en date du 31 janvier 2014.

Accord à l'unanimité

52. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2014/2015 – Congés scolaires

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des congés scolaires de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2014/2015.

Accord à l'unanimité

53. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Congés scolaires

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des congés scolaires de l'Académie de Musique, de Danse et de Déclamation de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2014/2015.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

54. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2014/2015 – Congés scolaires

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des congés scolaires de l'Institut Supérieur Plus Oultre de Binche, pour l'année scolaire 2014/2015.

Accord à l'unanimité

55. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2014/2015 – Ouverture des cours

- DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des unités de formation suivantes, à l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2014/2015 :

- Epreuve intégrée - Bachelier en assurances ;
- Assurance incendie/Niveau 1 ;
- Gestion et commercialisation des services touristiques/Niveau 2 ;
- Droit des assurances ;
- Gestion appliquée au secteur touristique ;
- Bachelier - Stage d'intégration professionnelle ;
- Epreuve intégrée - Bachelier en assurances ;
- Fiscalité de l'assurance ;
- Transport/branches diverses ;
- Tourisme et aménagement du territoire ;

- Perte d'exploitation ;
- Individuelles accidents/maladie/revenu garanti ;
- Ethique de l'assurance.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

**56. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray (Levant de Mons) –
Compte – Exercice 2013**

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2013, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray (Levant de Mons), en sa séance du 06 juin 2014, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 10.169,30 € ;
- Dépenses : 3.850,02 € ;
- Excédent : 6.319,28 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Salvatore CALVAGNA, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

Abstention : 11

**Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR,
Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Didier DEHON**

57. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Compte – Exercice 2013

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2013, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, en sa séance 23 juin 2014, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 83.971,03 € ;
- Dépenses : 71.772,17 € ;
- Excédent : 12.198,86 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Salvatore CALVAGNA, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

Abstention : 11

**Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR,
Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Didier DEHON**

58. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Budget – Exercice 2015
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2015, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 03 septembre 2014, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 19.981,94 € ;
- Dépenses : 19.981,94 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Salvatore CALVAGNA, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHRON**

Abstention : 11

**Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR,
Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Didier DEHON**

59. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Budget – Exercice 2015
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2015, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 6.766,50 € ;
- Dépenses : 6.766,50 € ;

La part communale ordinaire s'élève à : 3.830,08 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Salvatore CALVAGNA, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHRON**

Abstention : 11

**Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR,
Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Didier DEHON**

60. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines – Budget – Exercice 2015
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2015, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 14.423,19 € ;
- Dépenses : 14.423,19 €.

Pour : 8

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Salvatore CALVAGNA, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHRON**

Contre : 4

**Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Maria HAMEL,
Marinella CRAMAROSSA**

Abstention : 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Natacha LEROY, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON

61. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2015
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2015, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 06 septembre 2014, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 36.540,10 € ;
- Dépenses : 36.540,10 €.

Pour : 8

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Salvatore CALVAGNA, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Benoit DEGHORAIN

Contre : 4

Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA

Abstention : 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Natacha LEROY, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON

POLICE ADMINISTRATIVE

62. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, devant le théâtre communal, le Musée International du carnaval et du Masque.

Accord à l'unanimité

63. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Bray, à la rue Achille Delattre, à hauteur du n° 20.

Accord à l'unanimité

64. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En sa séance du 23 octobre 2000, point n° 31, le Conseil communal a instauré une limitation de tonnage (7,5 tonnes), sauf pour la desserte locale, à Binche, section de Péronnes, rue Albert Elisabeth, sur son tronçon compris entre le carrefour formé avec la rue des Mineurs et celui formé avec la Chaussée Brunehault, dans les deux sens de circulation.

Le Conseil communal est invité à abroger le projet de règlement complémentaire au code de la route instaurant cette limitation de tonnage (7,5T) et à arrêter une limitation de tonnage (5T), sauf pour la desserte locale et les véhicules agricoles aux voiries communales suivantes, section de Binche, à Péronnes :

- à la rue Albert Elisabeth ;
- à la rue des Mineurs (Cité Sainte Marguerite).

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

65. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09 septembre 2014

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 09 septembre 2014.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS :

M. Calvagna indique qu'au Petit Collège, le bâtiment fait régulièrement l'objet de vandalisme. Ainsi, les serrures ont été, à plusieurs reprises ces derniers temps, bouchées. L'accès aux locaux n'a dès lors pas été possible, ce qui a induit une impossibilité de tenue des garderies, d'où un risque pour la sécurité des enfants. Il demande si la Ville a l'intention de poser des caméras à cet endroit.

M. Devin indique qu'aucune décision en faveur de la pose de caméras de surveillance devant des écoles, quel que soit leur réseau, n'a été prise. Il interpellera la Police par rapport à la problématique soulevée.

M. Calvagna demande ensuite que la présence de policiers soit renforcée au Grand Collège, afin que le dispositif régulièrement mis en œuvre l'année passée soit reproduit. En effet, plus aucune équipe n'est présente aux heures de rentrée et sortie de cet établissement.

M. Devin indique que la présence de la Police aux entrées et sorties des établissements scolaires est un axe de travail important et une demande répétée à la Zone. Les problèmes de stationnement sont récurrents et posés par les parents d'élèves notamment. Un travail répété de sensibilisation et de pédagogie est donc nécessaire. Il propose de discuter en Conseil de zone du sujet. Tous les éclaircissements pourront être donnés quant à la présence d'équipes sur place.

M. Calvagna souligne que l'immeuble ayant abrité une société d'ambulances à la rue de Merbes est en décrépitude et à l'abandon. Il relève la présence de jeunes sur le terrain, régulièrement. Le site semble dangereux.

M. Devin indique que le site est privé mais qu'une attention particulière sera portée sur la présence d'individus sur le site.

M. Calvagna relève de fortes tensions entre le MR et le PS au niveau fédéral notamment. Les majorités communales PS MR à Awans et Lessines semblent vaciller. Il demande quelle est la situation à Binche.

M. Devin répond que les situations et enjeux fédéraux d'une part et communaux d'autre part sont différents. Si de nettes oppositions sont marquées entre les deux groupes concernant la politique annoncée au niveau fédéral, ces oppositions ne se répercutent pas sur la gestion communale binchoise, au sein de laquelle les dossiers sont de nature différente et où une bonne ambiance de travail est actuellement de mise.

*

La séance publique est levée

HUIS CLOS

PERSONNEL STATUTAIRE

1. **Personnel statutaire – Fin de la convention de mise à disposition d’un agent statutaire entre la Ville de Binche et la Ville de Charleroi – Ratification de la décision du Collège communal du 22 septembre 2014**
 - **RATIFICATION**
2. **Personnel statutaire – Convention de mise à disposition d’un agent entre la Ville de Binche et le CPAS de Binche – Ratification de la décision du Collège communal du 13 octobre 2014**
 - **RATIFICATION**

AFFAIRES ECONOMIQUES

3. **Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque – Désignation d’un nouveau représentant à l’Assemblée Générale**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

4. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**
 - **DECISION**
5. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**
 - **DECISION**
6. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d’une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant – Révision de l’objet de la délibération du Conseil communal du 03 septembre 2013**
 - **DECISION**
7. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**

- DECISION
- 8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
 - DECISION
- 9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d’une maîtresse de néerlandais à titre temporaire
 - RATIFICATION
- 10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d’une maîtresse de néerlandais à titre temporaire
 - RATIFICATION
- 11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d’une maîtresse de néerlandais à titre temporaire
 - RATIFICATION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- 12. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Approbation des grilles horaires et des tableaux des cours
 - APPROBATION
- 13. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Charges du personnel – Désignation et fixation des prestations des membres du personnel nommés
 - DECISION
- 14. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Désignation et fixation des prestations des membres du personnel nommés
 - DECISION
- 15. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Démission d’un professeur d’accordéon à titre définitif
 - DECISION
- 16. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d’un professeur de piano et d’accompagnement au piano à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 17. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d’un professeur de percussions à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - RATIFICATION

18. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire
- RATIFICATION
19. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire
- DECISION
20. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle
- RATIFICATION
21. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant
- RATIFICATION
22. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Prolongation de la désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant
- RATIFICATION
23. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Désignation d'un professeur de piano et d'ensemble instrumental à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
24. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Désignation d'un professeur de piano et de piano d'accompagnement à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
25. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
26. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Démission d'un professeur de piano et de piano d'accompagnement à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION

27. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Demande de congé pour prestations réduites en cas de maladie
- DECISION
28. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Demande de disponibilité pour convenances personnelles
- DECISION
29. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Désignation d'un professeur de flûte traversière et de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
30. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2014/2015 – Personnel – Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
31. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'experts
- DECISION